

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 04 avril 2022

Délibération N°3 du 04 avril 2022

Date de convocation **Etaient présents : (16)**  
29.03.22 Maryline Fournier, Maire  
Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils, Serge Planchon,  
Dominique Paul Adjointes,  
Pascal Ancelot, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline  
Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Arlette  
Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (7)**  
Présents : 16  
Votants : 21  
Benoit Boudet ayant donné délégation à Pascal Ancelot, Agnès Corruble  
ayant donné délégation à Julien Ménard, Emmanuelle Duplessis Yaha  
ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Michel  
Ménager ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant  
donné délégation à Dominique Paul, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Gérard Sadé

### Budget Communal Affectation du résultat

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'investissem ent	Résultat de l'exerci ce 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
--	---------------------	--	---------------------------------------	------------------------------	---	---

<b>Investissement</b>	-163 202,8 8€		-300 524,02 €	D :	8 030,9 6€	- 308 55 4,98 €
				127 013,10 €		
				R :		
				118 982,1 4€		
<b>Fonctionnement</b>	68 562,03 €	68 562.03 €	301 888, 86 €			301 888,86 €

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 301 888,86€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide par 18 voix et 3 abstentions d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>301 888,86 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	<b>301 888,86 €</b>
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
<b>Total affecté au C/1068 :</b>	<b>301 888,86 €</b>

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

